



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne, L'Europe investit dans les zones rurales.

## ASSEMBLEE DU GAL BERRY VAL DE LOIRE : INSTALLATION - ELECTIONS PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS ET PAYS SANCERRE SOLOGNE

Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Herry

### PARTICIPANTS :

**Pour le conseil régional :** M. FOURNIE (vice-Président du Conseil régional Centre Val de Loire) ; M. BEATRIX (Conseiller régional Centre Val de Loire)

**Pour les communautés :** M. DOUSSET (Membre suppléant du collège public, Président de la CDC Berry Loire Vauvise) ; M. GUIBLIN (Membre titulaire du collège public, Président de la CDC des Trois Provinces) ; M. HURABIELLE (Membre titulaire du collège public, Président de la CDC des Portes du Berry).

**Pour le collège public :** Mme BLANCHE-CHEVALIER (Membre suppléante du collège public) ; Mme De BARTILLAT (Membre suppléante du collège public) ; M. GARNIER (Membre suppléant du collège public) ; M. LEGER (Membre titulaire du collège public) ; M. MAURICE (Membre suppléant du collège public) ; M. PENARD (Membre suppléant du collège public) ; Mme PEREZ (Membre titulaire du collège public) ; M. SOUCIET (Membre suppléant du collège public) ; Mme RENIER (Membre titulaire du collège public).

**Pour le collège privé :** Mme BOONE (Membre suppléante du collège privé) ; Mme LAFFONT (Membre suppléante du collège privé) ; Mme CAGNARD (Membre suppléante du collège privé) ; M. DELAVAUT (Membre titulaire du collège privé) ; Mme DESSERTY (Membre titulaire du collège privé) ; Mme LE BRETON (Membre suppléante du collège privé) ; Mme LEHELON Malika (Membre titulaire du collège privé) ; M. LEVEILLE (Membre suppléant du collège privé) ; M. MAROT (Membre suppléant du collège privé) ; M. DURAND (Membre suppléant du collège privé) ; Mme ROYERE (Membre suppléante du collège privé) ; M. MANGEOT (Membre suppléant du collège privé) ; Mme RUELLE (Membre titulaire du collège privé) ; Mme TORASSO (Membre titulaire du collège privé).

**Pour la mairie de HERRY :** M. De CHOULOT (Maire de HERRY)

**Pour les services Pays Sancerre Sologne et Pays Loire Val d'Aubois :** Mme VENIN (Directrice du Pays Sancerre Sologne) ; M. COURTILAT (Directeur Pays Loire Val d'Aubois) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission LEADER, animatrice du GAL Berry Val de Loire) ;

**Autre participant :** M. FERNANDEZ (presse locale – Berry Républicain)

### Non-votants :

**Pour le conseil régional :** M. FOURNIE (vice-Président du Conseil régional Centre Val de Loire) ; M. BEATRIX (Conseiller régional Centre Val de Loire)

**Pour la mairie de HERRY :** M. De CHOULOT (Maire de HERRY)

**Pour les services Pays Sancerre Sologne et Pays Loire Val d'Aubois :** Mme VENIN (Directrice du Pays Sancerre Sologne) ; M. COURTILAT (Directeur Pays Loire Val d'Aubois) ; Mme BOURGOIN (chargée de mission LEADER, animatrice du GAL Berry Val de Loire) ;

**Autre participant :** M. FERNANDEZ (presse locale – Berry Républicain)

### ABSENTS EXCUSES :

**Pour les membres du collège public :** M. BAILBY (Membre titulaire du collège public) ; M. BARBEAU (Membre titulaire du collège public) ; Mme BILLIETTE (Membre titulaire du collège public) ; Mme GUILLOT (Membre titulaire du collège public) ; M. MARGERIN (Membre titulaire du collège public) ; M. MECHIN (Membre titulaire du collège public) ; M. PORIKIAN (Membre titulaire du collège public) ; M. SERVOIS (Membre titulaire du collège public) ;

**Pour les membres du collège privé :** M. BERGER (Membre titulaire du collège privé) ; M. CHENON (Membre titulaire du collège privé) ; M. CRUTAIN (Membre titulaire du collège privé) ; Mme FERRARIS (Membre titulaire du collège privé) ; M. LETEUR (Membre titulaire du collège privé) ; Mme MOINDROT

(Membre titulaire du collège privé) ; Mme PICARD (Membre titulaire du collège privé) ; M. PLISSON (Membre titulaire du collège privé) ; Mme PRIEUR (Membre titulaire du collège privé).

### **ELECTIONS DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE-PRESIDENCE DU GAL BERRY VAL DE LOIRE :**

Conformément à la Convention GAL / REGION et du règlement intérieur du GAL Berry Val de Loire, il est procédé à l'élection de la Présidence et de la vice-Présidence du GAL. Mme RENIER, Président du GAL sortante, conduit les élections, accompagnée à sa demande par les deux assesseurs suivants : M. HURABIELLE (Président de la CDC des Portes du Berry) et M. LEGER (Maire de Jalognes et Membre du bureau Pays Sancerre Sologne) pour tenir les bureaux de vote n°1 et n°2.

Mme RENIER, Présidente sortante, a souhaité une représentation équilibrée donc une alternance entre les deux Pays Loire Val d'Aubois et Sancerre Sologne dans la représentation au sein du GAL Berry Val de Loire. Lors de la précédente programmation LEADER, Mme RENIER étant Présidente, propose M. MECHIN, Président du Pays Loire Val d'Aubois, à la Présidence du GAL Berry Val de Loire. M. MECHIN ayant proposé Mme RENIER à la vice-Présidence du GAL Berry Val de Loire.

#### **Délibération :**

##### **Election de la Présidence du GAL Berry Val de Loire :**

- **Candidat : Monsieur MECHIN**
- Inscrits : 29
- Votants présents à la séance : 28
- Votants constatés par les émargements : 28
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins litigieux à déduire : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Résultats du scrutin : avec 28 voix, Monsieur MECHIN est élu à la majorité absolue et au 1<sup>er</sup> tour, Président du GAL Berry Val de Loire.

##### **Election de la vice-Présidence du GAL Berry Val de Loire :**

- **Candidate : Madame RENIER**
- Inscrits : 29
- Votants présents à la séance : 28
- Votants constatés par les émargements : 28
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins litigieux à déduire : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- Résultats du scrutin : avec 28 voix, Madame RENIER est élue à la majorité absolue et au 1<sup>er</sup> tour, vice-Présidente du GAL Berry Val de Loire.

A l'issue de l'installation de l'Assemblée du GAL Berry Val de Loire, les élections ont donné les résultats suivants :

<b>Président</b>	M. Serge MECHIN
<b>Vice-Présidente</b>	Mme Laurence RENIER

La séance a été levée à 19h30.